



Madame Marie-Anne JEANNEL  
DIRECTION SNCF RESEAU  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
RELATIONS SOCIALES  
15/17, rue Jean-Philippe Rameau  
93210 ST DENIS

St Denis, le 04/08/2023

Madame la Directrice,

Conformément à l'article L. 2512-2 du code du travail, nous vous déposons un préavis de grève pour la période

**Du jeudi 10 août 2023 à 8h00 jusqu'au lundi 9 octobre 2023 à 20h00**

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel du périmètre de SNCF RESEAU, de tous grades et toutes fonctions, et soumis à tous les types de régime de travail, ainsi que les agents susceptibles de les remplacer.

La modalité de grève est :

- Arrêt de travail la demi-journée avant la fin de service

Pour rappel, et selon les régimes de travail, la demi-journée, correspond, en termes de **1/2 DJS** à :

- Régime A (114 repos) : **3h42**
- Régime B (122 ou 125 repos) : **3h52**
- Régime C (132 repos) : **3h59**
- Régime D1 (140 repos) : **4h11**
- Régime D2 (150 repos) : **4h25**
- Régime D3 (160 repos) : **4h41**

Ce préavis fait suite à notre DCI déposée le 26/07/2023. Il est motivé par :

- Les règles de décompte du déplacement des agents en grève au cours d'un déplacement.
- Les règles de récupération des RN.
- L'impossibilité de pouvoir poser des congés 2023 sur la première semaine 2024 en cohérence avec les dates des vacances scolaires de Noël.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations syndicalistes.

Pour SUD-Rail :

BALICHARD Sébastien